

Dossier de réexamen IED

Nom ou raison sociale : DE LA SAVARDIERE (EARL)

Numéro S3IC : 0541.00601

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 16-04-19

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Numéro S3IC : **0541.00601**

Nom ou raison sociale : **DE LA SAVARDIERE (EARL)**

Gérant de la société : **DE LA SAVARDIERE (EARL)**

SIRET de l'établissement concerné : **34142861300010**

Numéro de téléphone de l'exploitant : **02.54.96.42.45**

Email de l'exploitant : **lasavardiere@wanadoo.fr**

Email secondaire : **lasavardiere@wanadoo.fr**

Autre mail : **lasavardiere@wanadoo.fr**

Adresse de l'exploitation : **La Savardière**

Code postal : **41320**

Ville : **SAINT JULIEN SUR CHER**

Département : **41**

Adresse administrative : **La Savardière**

Code postal : **41320**

Ville : **SAINT JULIEN SUR CHER**

Rédacteurs : **ROGER Eric**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	46200.0	46200.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	46200.0	46200.0

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	46200
Canards	Non autorisé
Dindes	15400
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	33193

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
BâtimentAB	existant
BâtimentCD	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui

Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

sto-champ

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Appliquez-vous les techniques alternatives suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
En volailles, utilisation de données forfaitaires pour déterminer les quantités d'azote excrété pour les espèces/catégories figurant dans l'acte ICPE mais non élevées en pratique.	oui

Commentaires éventuels :
En 2017, des dindes de chair ont été élevées dans les 2 bâtiments existants nommés AB et CD. En 2017, seulement des poulets de chair ont été élevés dans le bâtiment nommé AB. Sur l'année 2017, des poulets ont été élevés dans le bâtiment nommé AB, par contre aucun poulet n'a été élevé dans le bâtiment nommé CD, donc à partir des données des lots de poulets élevés dans le bâtiment nommé AB, j'ai réalisé un BRS fictif pour une production annuelle dans les 2 bâtiments existants ainsi qu'un GEREP fictif. N'ayant pas élevé de pintade sur l'année 2017, donc pour garder le droit de réaliser des bandes de pintades, j'ai réalisé un BRS fictif et un GEREP fictif.

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : vu		
Poulet de chair	0,2682	<= 0,6
Dinde	0,5755	<= 2,3
Pintades	0,2862	Pas de valeur de performance associée
Oies	0	Pas de valeur de performance associée

Cailles	0	Pas de valeur de performance associée
Pigeons	0	Pas de valeur de performance associée
Faisans	0	Pas de valeur de performance associée
Perdrix	0	Pas de valeur de performance associée

Poulets de chair	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui

Dindes	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui

Commentaires éventuels :

Pour les dindes de chair, les quantités d'azote total excrété ont été estimées par le bilan massique sur l'azote. Voir justificatif pour le calcul de la valeur moyenne.
 Sur l'année 2017, il a été élevé que des poulets dans le bâtiment nommé AB.
 Pour les poulets, l'excrétion est renseignée à partir des lots de poulets élevés dans le bâtiment nommé AB.
 Poulet standard : 0,036 kg/animal.
 Nombre de bandes/an : 7,45.
 Sur l'année 2017, il n'y a pas eu d'élevage de pintade sur l'exploitation.
 Pour les pintades, l'excrétion est renseignée à partir des références ITAVI juin 2013.
 Pintade standard : 0,073 kg/animal.
 Nombre de bandes/an : 3,92.

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : vu		
Poulets de chair	0,0596	<= 0,25
Dindes	0,310	<= 1,0
Pintades	0,1372	Pas de valeur de performances associées
Oies	0	Pas de valeur de performances associées
Cailles	0	Pas de valeur de performances associées
Pigeons	0	Pas de valeur de performances associées
Faisans	0	Pas de valeur de performances associées
Pedrix	0	Pas de valeur de performances associées

Poulets de chair	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

Dindes	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

Commentaires éventuels :	
<p>Pour les dindes de chair, les quantités de P₂O₅ total excrété ont été estimées par un bilan massique. Voir justificatif pour le calcul de la valeur moyenne. Sur l'année 2017, il a été élevé que des poulets dans le bâtiment nommé AB. Pour les poulets, l'excrétion est renseignée à partir des lots de poulets élevés dans le bâtiment nommé AB. Poulet standard : 0,008 kg/animal. Nombre de bandes/an : 7,45. Sur l'année 2017, il n'y a pas eu d'élevage de pintade sur l'exploitation. Pour les pintades, l'excrétion est renseignée à partir des références ITAVI juin 2013. Pintade standard : 0,035 kg/animal. Nombre de bandes/an : 3,92.</p>	

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

Bâtiment AB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

BâtimentCD (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

Commentaires éventuels :
<p>Sur l'année 2017, l'agriculteur n'a pas élevé de pintade mais seulement des dindes et des poulets.</p> <p>Les émissions d'ammoniac pour les espèces dindes et poulets calculées par GEREPE sont calculées à partir de BRS se basant sur les aliments distribués et sur les performances des animaux.</p> <p>Par contre, les émissions d'ammoniac, pour les espèces pintades, calculées par GEREPE sont calculées à partir de BRS fictif.</p>

2.2.2. Émissions poulets

Poulets de chair – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 32)

BâtimentAB (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
Commentaire inspecteur : vu		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0,013	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

BâtimentCD (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
c. Est-ce qu'un système de ventilation statique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui

Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0,033	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

Commentaires éventuels :
<p>En 2017, l'agriculteur n'a élevé que 3 lots de poulets dans le bâtiment nommé AB. Par contre aucun poulet n'a été élevé dans le bâtiment nommé CD. Mais à l'avenir, il pourrait y avoir que des poulets dans ces 2 bâtiments sur toute une année : ceci dépend des marchés.</p> <p>Dans le bâtiment nommé AB, estimation d'ammoniac à partir de GEREP réalisé à partir du BRS se basant sur l'aliment distribué aux animaux et sur les performances zootechniques des animaux.</p> <p>Dans le bâtiment nommé CD, estimation d'ammoniac à partir d'un GEREP fictif réalisé à partir des lots élevés dans le bâtiment AB</p>

2.2.3. Émissions dindes

Dindes – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 34)

Bâtiment AB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?	oui

Bâtiment CD (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?	oui

Commentaires éventuels :
<p>En 2017, l'agriculteur a élevé des dindes dans les 2 bâtiments nommés AB et CD. Mais à l'avenir, il pourrait y avoir des dindes dans les 2 bâtiments et toute une année : ceci dépend des marchés.</p>

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui
b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui

2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

sto-champ	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui

c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Commentaire inspecteur : vu	
Enfouissement entre 0 et 4h	100

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
Commentaire inspecteur : vu

a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui
c. Est-ce que les eaux de pluie non contaminées sont séparées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
a. Est-ce que les eaux résiduaires sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui
b. Est-ce que les eaux résiduaires sont traitées, éventuellement par infiltration ?	oui
c. Est-ce que les eaux résiduaires sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ?	oui

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
h. Est-ce qu'une ventilation statique est mise en œuvre ?	oui

Commentaires éventuels :
Pour le bâtiment nommé AB : MTD : b et c Pour le bâtiment nommé CD : MTD: c et h

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui

<p>Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ? 	oui
---	-----

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
<p>Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ? 	oui
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
g.2. Est-ce que les effluents sont incorporés le plus rapidement possible (entre 0 et 4h) ?	oui

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

Bâtiment AB (existant)
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
Commentaire inspecteur : vu

a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

BâtimentCD (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

Commentaires éventuels :
Dans les bâtiments nommés AB et CD, lorsque des dindes sont élevées alors l'agriculteur utilise des copeaux comme support de litière. Par contre quand des poulets sont élevés alors l'agriculteur utilise comme support de litière de la paille de blé.

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

BâtimentAB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

BâtimentCD (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui

<p>Êtes-vous dans l'une de ces deux situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ? 	oui
--	-----

Commentaires éventuels :
Absence de plainte au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives.

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	1639	1822
Stockage des effluents	1701	1883
Épandage des effluents sur les terres en propre	456	701
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	3796	4406

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Commentaire inspecteur : vu	
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Commentaire inspecteur : vu	
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

Bâtiment AB
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD
Commentaire inspecteur : vu

Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
BâtimentCD	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Commentaire inspecteur : vu	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

<p>Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé. Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :</p>	non
<p>Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :</p>	non

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Excrétion azote - MTD 3	Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	vu
Poussières - MTD 11	BâtimentAB	vu
Synthèse des actions proposées	BâtimentCD	vu
Synthèse des actions proposées	BâtimentAB	vu
Émissions poulets - MTD 32	BâtimentAB	vu
Excrétion phosphore - MTD 4		vu
Bruit - MTD 10		vu
Émissions eau et sol - MTD 20		vu
Détermination quantités excrétées - MTD 24		vu
Rapport de base		vu

Économie énergie - MTD 8		vu
Émissions dindes - MTD 34	BâtimentCD	vu
Émissions air - MTD 14		vu
Excrétion phosphore - MTD 4	Poulets de chair	vu
Eau - MTD 5		vu
Excrétion azote - MTD 3		vu
Détermination émissions - MTD 25	BâtimentCD	vu
Émissions dindes - MTD 34	BâtimentAB	vu
Détermination poussières - MTD 27	BâtimentCD	vu
Émissions eau et sol - MTD 15	sto-champ	vu
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29) - MTD 1		vu
Délai enfouissement - MTD 22		vu
Poussières - MTD 11	BâtimentCD	vu

Odeurs - MTD 13		vu
Détermination poussières - MTD 27	BâtimentAB	vu
Détermination quantités excrétées - MTD 24		vu
Réduction eaux souillées - MTD 7		vu
Eaux souillées - MTD 6		vu
Émissions poulets - MTD 32	BâtimentCD	vu
Synthèse des conformités des activités annexes		vu
Détermination émissions - MTD 25	BâtimentAB	vu
Excrétion phosphore - MTD 4	Dindes	vu

4. Pièces jointes au dossier

Les pièces jointes sont téléchargeables sur le téléservice Réexamen élevage IED jusqu'en mai 2021 (clôture de l'application). Pensez à sauvegarder sur votre ordinateur les documents définitifs une fois la procédure de réexamen terminée.

4.1. Pièces jointes transmises par l'éleveur

Pièces jointe	Statut	Fichier
Justificatif divers de l'éleveur	facultatif	SME.doc
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	Module_calcul_volailles_v3-6-d-1pintades.xlsx
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	Module_calcul_volailles_v3-6-d-1poulets.xlsx
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS fictifs autres espèces.doc
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	Azote et phosphore excrété en dinde.doc
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS_Volaille_V1_5 bâtiment CD dindes.xlsx
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS_Volaille_V1_5 bâtiment AB dindes.xlsx
Plan d'ensemble au 1/200e (dérogation possible pour une échelle plus réduite)	obligatoire si modification du site	plan de masse.pdf
Plan de situation au 1/2500e	obligatoire si modification du site	plan cadastral.pdf
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	Module_calcul_volailles_v3-6-d-1réalité.xlsx
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS_Volaille_V1_5 bâtimentAB poulets.xlsx

4.2. Pièces jointes transmises par l'inspecteur

Pièces jointe	Statut	Fichier
---------------	--------	---------

4.3. Historique des échanges

20190211_Transmis_0541.00601_eleveur.pdf : **11/02/19 09:52**